



Association francophone
pour le savoir

A c f a s

À la recherche d'un nouvel équilibre

**Mémoire de l'ACFAS dans le cadre de la consultation sur
l'actualisation de la Stratégie québécoise de la recherche
et de l'innovation (SQRI)**

Remis le 08 septembre 2009

D'UNE ÉCONOMIE DU SAVOIR À UNE SOCIÉTÉ DU SAVOIR

Les politiques publiques mettent actuellement beaucoup d'emphase sur l'économie du savoir dans les stratégies de développement des pays développés et des pays émergents. Or, une **économie** du savoir requiert une véritable **société** du savoir. Cette relation a d'importantes implications pour l'élaboration des politiques en matière de recherche et d'innovation. Il faut ainsi chercher à établir un équilibre entre :

- d'une part, les *efforts consentis en amont* pour mettre en place les conditions génériques qui permettent à la science, à ses méthodes et à ses acteurs de s'épanouir dans la société ;
- d'autre part, les *efforts consentis en aval* pour stimuler le développement du capital humain, la recherche et l'innovation au sein des entreprises, les services publics, les industries et les organisations innovantes qui développent, utilisent et valorisent les produits de la recherche.

On sait par ailleurs que la contribution de la recherche et de l'innovation au développement de la société s'inscrit dans une durée qui dépasse largement les périodes de court ou de moyen terme. Par exemple, plusieurs des politiques québécoises élaborées dans les années 1960 en matière d'éducation, de développement industriel ou de développement social forment aujourd'hui le cadre général sur lequel il est possible de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie sur la recherche et l'innovation. Il doit en aller de même pour l'actualisation de la SQRI. Nous devons jeter les bases d'une action qui s'inscrira dans une longue durée. Il importe donc d'établir un autre équilibre entre :

- d'une part, les *stratégies à court et à moyen termes* visant le développement de produits et de services innovateurs qui vont contribuer tant au développement de l'économie et du commerce extérieur, qu'à l'atteinte des objectifs sociaux du Québec ;
- d'autre part, les *efforts collectifs à moyen et à long termes* que le Québec doit soutenir pour assurer le maintien et l'épanouissement non seulement d'une **culture** de la recherche, pour préparer une relève scientifique et motivée, ou hausser le niveau de culture scientifique de l'ensemble de la population.

Plusieurs énoncés de la SQRI 2007-2010 reconnaissent l'importance de cet équilibre. Toutefois, la Stratégie demeure fondée sur un horizon triennal, ce qui limite la portée des discussions sur les orientations à long terme qui devraient normalement guider les plans d'action plus immédiats.

UN CADRE D'INTERVENTION APPROPRIÉ POUR LA SQRI

Une stratégie efficace en recherche et innovation doit également dépasser le strict mandat du *ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (MDEIE). Plusieurs de ses éléments, en particulier ceux liés à la recherche dans le milieu universitaire ou collégial, relèvent des attributions du *ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (MELS), de même que de nombreux ministères sectoriels. Par ailleurs, si l'État doit jouer un rôle de facilitateur, qui « *agit quand le secteur privé ne peut le faire* »¹, sa mission en matière de recherche et d'innovation ne peut se réduire à cette seule fonction. L'État, dans l'établissement de ses politiques publiques, a des besoins propres et doit les combler sur la base de ses orientations et de ses priorités. Ces besoins se manifestent dans plusieurs

¹ *Pour un Québec innovant et prospère, Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, Gouvernement du Québec (MDEIE), Québec 2006, page 10.

domaines stratégiques pour *toute* la société québécoise, comme la santé et les services sociaux, la démographie et l'économie, les infrastructures et les équipements collectifs, la culture et les communications, l'agriculture et l'environnement, etc.² Pour ce faire, l'État doit disposer au sein de la fonction publique d'un personnel détenant les connaissances et compétences appropriées.

À plusieurs égards, des innovations sociales conçues, expérimentées et développées au Québec ont fait de ce dernier un chef de file en Amérique du Nord, voire à l'échelle internationale. Ces innovations touchent des champs d'intervention comme la lutte à la pauvreté et à l'exclusion, la politique familiale et la petite enfance, l'économie sociale, le mouvement coopératif, les modèles de concertation locale, etc. Nous disposons au Québec d'atouts et d'expertises considérables et proprement avant-gardistes. Pourtant, ces domaines de recherche et d'innovation constituent souvent les parents pauvres de la recherche au Québec. Cela est notamment préoccupant parce que plusieurs de ces problématiques ont une incidence directe sur les finances de l'État.

Le problème, c'est que le gouvernement du Québec n'a pas encore défini de cadre qui permettrait d'aborder ces enjeux de façon globale. Ce cadre, bien entendu, dépasse les strictes responsabilités du MDEIE et doit englober toute la gamme des responsabilités de l'État.

NE PAS METTRE SES ŒUFS DANS LE MÊME PANIER

La SQRI 2007-2010 s'appuie notamment sur le constat suivant :

*[...] comme la taille de son économie est relativement réduite, le Québec doit cibler et concentrer ses efforts en R-D et en innovation afin de réunir des masses critiques de chercheurs dans des domaines et des technologies jugés stratégiques.*³

Cette affirmation peut s'avérer fondée dans la perspective sectorielle d'un ministère qui se préoccupe d'abord de politique industrielle et, dans ce cadre, du développement de secteurs de pointe ou de grappes industrielles stratégiques. Il est fréquent qu'une entreprise cherchant à optimiser son positionnement sur un marché choisisse de concentrer ses efforts là où elle excelle et où elle pourra récupérer rapidement ses investissements en R&D. L'État peut alors légitimement appuyer ces efforts par des mesures financières ou fiscales appropriées.

Dans l'optique plus vaste d'une stratégie *globale* de la recherche et de l'innovation, toutefois, des politiques s'appuyant sur des cibles sectorielles plus ou moins étroites s'avèrent néfastes. Les enjeux que doit alors considérer l'État **doivent** déborder ce cadre particulier.

- Comme l'a rappelé la section précédente, plusieurs enjeux critiques nécessitant un effort de recherche et d'innovation de l'État ne peuvent se réduire à des considérations strictement commerciales. Pourtant, les ressources consacrées à ces secteurs (innovations sociales, responsabilités directes de l'État, etc.) demeurent dans l'ensemble modestes, et ce même si des enjeux majeurs sont en cause au plan fiscal, social et économique.
- Même dans des secteurs où le Québec ne disposerait pas d'une « masse critique » ou d'une expertise de pointe, il nous semble important que, comme société, nous soyons en mesure de suivre l'évolution des connaissances à l'échelle mondiale. Nos chercheuses et chercheurs doivent consolider leur participation aux réseaux internationaux, ce qui permettra de susciter des retombées au Québec de travaux réalisés à l'étranger.

² En fait, les dépenses totales consacrées au Québec à la R&D s'élevaient à 7 208 M\$ en 2004 et se répartissaient comme suit : 4 308 M\$ (59,8 %) dans les entreprises, 2 447 M\$ (33,9 %) dans les universités et 449 M\$ (6,2 %) dans le secteur de l'État. Source : *Pour un Québec innovant et prospère* [2006], page 72.

³ *Pour un Québec innovant et prospère* [2006], page 9.

- Une concentration importante des ressources publiques dans un nombre limité de secteurs dits stratégiques peut s'avérer dangereuse lorsque les connaissances évoluent rapidement et que de nouveaux domaines de recherche se développent constamment. Des options en apparence séduisantes à court terme peuvent limiter, voire confisquer, les ressources qui devraient être canalisées plus tard vers des secteurs en émergence.
- Une telle concentration des ressources publiques vers des secteurs plus « pointus » peut également poser problème, alors qu'une part croissante des objets et des projets de recherche est de nature multidisciplinaire ou transdisciplinaire. Un tel environnement requiert plutôt d'élargir les champs de recherche que de les confiner dans des silos. Il exige également d'accorder plus d'importance aux mécanismes de collaboration entre chercheurs et aux liens entre producteurs et utilisateurs de la recherche.

L'État doit maintenir une approche généraliste de la recherche et de l'innovation. Cette approche doit miser davantage sur les conditions propices à la poursuite et à l'efficacité de la recherche et de l'innovation, plutôt que de se fonder sur des choix sectoriels réducteurs.

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION : LES PRODUITS D'UN « SYSTÈME »

Dans les sociétés du savoir, la recherche et l'innovation se définissent dans un « système » où interagissent des organisations publiques, parapubliques et à but non lucratif, des entreprises privées, des acteurs, des méthodes scientifiques et des processus rigoureux de validation, des programmes de financement et des mécanismes de reddition de comptes, etc.

L'une des valeurs fondatrices d'une société du savoir est l'obligation de former une relève en continu, tout au long d'un processus où les enseignants et les chercheurs plus âgés forment, encadrent et stimulent les cohortes de jeunes chercheurs qui suivent. L'établissement de ce continuum axé sur le renouvellement constant des effectifs et sur le développement d'une culture scientifique largement partagée par toute la société, fait partie des conditions de réussite d'une société du savoir. L'État visera alors, simultanément, à développer l'intérêt des jeunes pour les sciences et à faire émerger les vocations scientifiques, à les former adéquatement sur le plan académique et à les préparer aux activités scientifiques, à développer les mécanismes de valorisation *économique* et *sociale* de la recherche, à faire en sorte que s'établisse et se maintienne un dialogue permanent entre les scientifiques, les décideurs économiques et politiques, les utilisateurs de la recherche et le grand public, etc.

Il est important qu'une stratégie québécoise *globale* de la recherche et de l'innovation puisse combiner les ressources publiques, allouer des budgets de recherche à l'ensemble des activités de l'État, et mobiliser les différents acteurs économiques et sociaux autour d'un tel système de production et de diffusion du savoir. En effet, il faut considérablement augmenter la part relative des ressources publiques allouées à la recherche et pas seulement celles prévues par la SQRI.

Une autre condition de réussite d'une société du savoir est le respect des méthodes et des mécanismes sur lesquels se fondent les processus de recherche et d'innovation. L'évaluation par leurs pairs des projets et des résultats des travaux de chercheurs en constitue l'un des exemples les plus importants.

À cet égard, la création des fonds subventionnaires québécois a permis de concilier en grande partie les exigences de ces processus avec celles de la reddition de comptes liées à l'utilisation de fonds publics. Les fonds ont également permis de garantir des mécanismes par lesquels les décisions demeurent transparentes pour les différentes communautés de chercheurs, sont prises par des pairs qui ont une bonne connaissance des exigences et des contraintes du « système » du savoir, et servent de courroie de transmission efficace aux

grands objectifs de l'État. Globalement, ces fonds ont constitué une réussite notable des politiques québécoises au cours des dernières années.

Dans un contexte où, en particulier au cours des dernières années, certains gouvernements sont intervenus pour restreindre certaines activités de recherche ou pour les orienter sur des bases explicitement idéologiques, il est extrêmement important que l'actualisation de la SQRI confirme son appui à ces fonds, en garantisse l'indépendance et la neutralité au plan scientifique, et en maintienne un financement stable, adéquat et compatible avec leur mission.

C'est à ces conditions que la nouvelle Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation deviendra un axe central du développement économique et social du Québec et non une simple politique parmi d'autres.

LES RECOMMANDATIONS

D'UNE ÉCONOMIE DU SAVOIR À UNE SOCIÉTÉ DU SAVOIR

L'ACFAS considère que :

- la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* (SQRI) doit d'abord expliciter de grandes orientations à moyen et à long termes, susceptibles de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés.
- la SQRI doit par la suite fonder sur ces orientations les cibles et les priorités d'action à plus court terme (2010 – 2013), de manière à consolider les efforts, à en assurer la continuité dans le temps et à en renforcer la cohérence stratégique.

UN CADRE D'INTERVENTION APPROPRIÉ POUR LA SQRI

L'ACFAS considère que :

- le gouvernement du Québec doit élargir le cadre de sa *Stratégie de la recherche et de l'innovation* et doit mettre en place des mécanismes de coordination entre les différents ministères concernés, et en particulier le MDEIE et le MELS. Ne serait-il d'ailleurs pas temps de revenir à un véritable ministère de la recherche au Québec?
- la nouvelle SQRI doit rechercher un meilleur équilibre entre deux composantes complémentaires, à savoir la recherche orientée en fonction des objectifs économiques et commerciaux, et la recherche axée sur les enjeux sociaux et sur les besoins propres de l'État.
- un tel équilibre nécessite d'accroître la part relative des ressources publiques consacrées aux domaines liés aux enjeux sociaux et à l'innovation sociale.

NE PAS METTRE SES ŒUFS DANS LE MÊME PANIER

L'ACFAS considère que :

- la SQRI doit adopter une orientation clairement généraliste. La Stratégie doit éviter une concentration excessive des ressources publiques dans un nombre limité de secteurs, qui seraient identifiés sur des bases strictement ou principalement économiques et commerciales. Elle doit susciter une complémentarité et une diversité des connaissances afin de favoriser une recherche dynamique.
- il revient d'abord aux entreprises qui poursuivent des activités de R&D de cibler leurs investissements dans les secteurs qui leur apparaissent les plus appropriés, l'État se limitant à appuyer ces efforts par ses politiques industrielles et fiscales d'application générale.⁴
- les efforts de l'État doivent se concentrer prioritairement sur les conditions génériques qui doivent soutenir l'ensemble des activités et des champs de

⁴ La Stratégie de 2006 reconnaît d'ailleurs implicitement ce principe. En page 10 du document *Pour un Québec innovant et prospère*, on peut lire : « L'État n'intervient que dans la mesure où les retombées et les externalités positives profitent à l'ensemble de la société. Comme **l'entreprise (ou l'organisme) est la première bénéficiaire de l'innovation, elle doit en être la principale initiatrice. Elle doit prendre la décision d'investir en innovation et en assumer le coût.** » L'ACFAS est favorable au maintien de cette orientation.

recherche et des processus d'innovation dans la société, en donnant la priorité aux champs d'investigation et aux innovations reliés à l'intérêt public général.

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION : LES PRODUITS D'UN « SYSTÈME »

L'ACFAS considère que :

- la SQRI doit s'inscrire dans une mobilisation générale qui consacre le Québec plutôt comme une véritable *société* du savoir, que comme une simple *économie* du savoir. Cette société serait centrée tout particulièrement sur le développement d'un continuum d'actions axé sur la formation d'une relève scientifique et la promotion d'une culture scientifique générale.
- la SQRI doit consolider le rôle des organismes dont le mandat est de faire le pont entre les producteurs et les utilisateurs de la recherche (entreprises, organisations, décideurs administratifs et politiques, praticiens, population en général) dans et pour une véritable société du savoir.
- les ressources publiques consacrées à cet effort, incluant mais ne se limitant pas à celles dégagées par la SQRI, doivent s'accroître rapidement à court, moyen et long termes.
- il est nécessaire de non seulement maintenir et de confirmer la mission des fonds subventionnaires, mais d'en bonifier les enveloppes budgétaires, de leur garantir un financement stable et adéquat, et leur assurer l'indépendance et la neutralité au plan scientifique.